



PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 953

Avis public est donné par le soussigné que le règlement n° 953 intitulé :

- Règlement numéro 953 décrétant un emprunt de 724 000 \$ pour l'acquisition d'un véhicule de type autopompe avec réservoir de 1 000 gallons pour le Service de sécurité incendie.
 - a été adopté par le conseil municipal le 26 octobre 2015 ;
 - a reçu l'approbation des personnes habiles à se prononcer le 10 novembre 2015;
 - a reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 27 janvier 2016.

Ledit règlement est maintenant déposé au bureau du greffier, situé au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, Bois-des-Filion où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Fait à Bois-des-Filion, Québec,
ce 1^{er} février 2016.

Charles-Hervé Aka, LL.M
Le greffier